

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes



Commune de
THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D013/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation :

26/03/2025

Date d'affichage :

26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 10 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
M. BOURDON Philippe		

Objet : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts,

Vu l'état 1259 COM de notification des taux pour 2025 établi le 13 mars 2025 indiquant les bases d'imposition pour 2025,

Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 04 avril 2025 de ne pas modifier les taux d'imposition,

Considérant que le produit global attendu pour 2025 des taxes locales, s'établit comme suit :

• Produit attendu de la fiscalité	356 791,00 €
• Total des allocations compensatrices	1 926,00 €
• Total du versement de coefficient correcteur	114 558,00 €
Total	473 275,00 €

Et sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Rappelle :

- Que l'exercice 2021 s'est traduit par le transfert du taux départemental de la Taxe foncière sur le Bâti qui est venu s'additionner au taux communal en portant celui-ci à **45,98 %**,

Informe :

- Que cette année, l'assiette prévisionnelle de 2025 pour la Taxe Foncière sur le foncier Bâti se monte à **723 000,00 €**,
Qu'en appliquant un taux constant, la rentrée fiscale attendue sera de **332 435,00 €**,
- Que concernant la Taxe Foncière sur le foncier Non Bâti, le taux de référence pour 2025 est de **76.80 %**, l'assiette se monte en base prévisionnel à **26 800,00 €**,
Que en appliquant un taux constant, la rentrée fiscale attendue sera de **20 582,00 €**,
- Que l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.
Cet article prévoit également un gel du taux de taxe d'habitation entre 2020 et 2022 qui s'est traduit par une suppression du vote du taux par les collectivités locales.
Que à compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et **son taux doit être voté annuellement**.
Que concernant la Taxe d'Habitation, le taux de référence pour 2025 est de **22.60 %**, l'assiette se monte en base prévisionnel à **16 700,00 €**,
Qu'en appliquant un taux constant, la rentrée fiscale attendue sera de **3774,00 €**,
- Que la commune au titre du **coefficient correcteur** qui a été mis en place percevra un versement de **114 558,00 €**,
- Qu'au titre des exonérations de taxe foncières sur le foncier Bâti et non Bâti pour 2025, le montant attendu est de **1 926,00 €**,
- Que le total des Ressources Fiscales Prévisionnelles attendues, à taux constants, pour 2025 se monte à **473 275,00 €**,
- Que dans ce contexte, il est proposé de **ne pas modifier les taux pour 2025** et de suivre l'avis de la commission des finances et propose de fixer le taux de TFB à **45,98%**, le taux de TFNB à **76,80%**, THRS à **22,60%**.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **Décide** de fixer les taux d'imposition **2025** suivants :

- **45,98 % pour la Taxe Foncière Bâtie,**
- **76,80 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie**
- **22,60 % pour la Taxe d'Habitation.**

- **Fixe** le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'exercice 2025 comme suit :

Nature de Taxes	Bases impôts 2025	2025	
		Taux votés	Produits correspondants
Taxe foncière bâtie (TFB)	723 000,00 €	45,98%	332 435,00 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	26 800,00 €	76,80%	20 582,00 €
Taxe d'Habitation (TH)	16 700,00 €	22,60%	3 774,00 €
Produits attendus des ressources à taux voté			356 791,00 €
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés			116 484,00 €
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025			473 275,00 €

- **Précise** que les recettes correspondantes sont inscrites aux articles :

- 73111 Impôts directs locaux : **471 349,00 €**
- 74833 Etat compensation au taux foncier : **1 926,00 €**
- Total des recettes : **473 275,00 €**

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, Responsable du SGC de Wallers après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

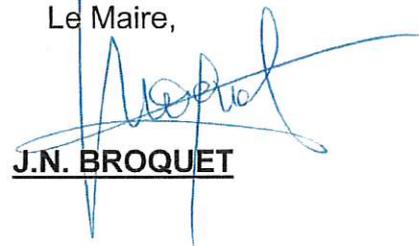
Le secrétaire de séance,

Philippe BOURDON




Le Maire,

J.N. BROQUET



COMMUNE : 594 THUN SAINT AMAND
 ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
 TRESORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

JRCS FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
 Reçu en préfecture le 14/04/2025
 Publié le
 ID : 059-215905944-20250410-DELO132025-DE

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
le bâtie (TFB)	700 174	45,98	117,23	723 000	332 435	45,98	332 435
le non bâties (TFNB)	26 134	76,80	141,37	26 800	20 582	76,80	20 582
Taxe d'habitation (TH)	16 450	22,60	79,99	16 700	3 774	22,60	3 774
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					356 791		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	45,98		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		76,80		
Taxe d'habitation (TH)		22,60		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		1 926	0	0	114 558	116 484

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	A LILLE	Le 13 MARS 2025	Le 10/04/2025
356 791	116 484	473 275			

Le 13 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, FRANK MORDACQ
 Le 10/04/2025 Pour la Commune, MAIRIE de THUN SAINT AMAND

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération votée des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

COMMUNE : 594 THUN SAINT AMAND
ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.DE WALLERS

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 059-215905944-20250410-DEL0132025-DE

IMPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

ère bâtie :	
es de condition modeste	271
éhabilitation, QPPV, Mayotte	0
industriels	94
ntis sociaux	0

Taxe foncière non bâtie

1 561

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

20 080

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

3 555

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants
- e. Bases dégrévées maio THS

16 700 >>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

>>>

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>> 0
1,344506
26,69
19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCL de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	117,23	>>>	117,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,86	144,65	3,28000	141,37
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	11,71000	79,99
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental 20,80
- b. Taux maximum de la maio >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

31,13

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0132025**
 Objet : **DEL013/2025 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025.**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2025-04-10 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.2 - Fiscalité
 Identifiant unique : 059-215905944-20250410-DEL0132025-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250410-DEL0132025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL132025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250410-DEL0132025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	648.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL132025 ANNEXE 1259.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250410-DEL0132025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	958.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2025 à 14h29min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2025 à 14h30min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2025 à 14h30min08s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	14 avril 2025 à 14h30min21s	Reçu par le MI le 2025-04-14